

Dépenses d'élection

Proposer qu'un parti politique puisse donner \$5,000, \$10,000, \$50,000 ou \$100,000 à un candidat, argent qu'il n'a pas à dépenser et dont le parti n'est pas obligé de rendre compte dans ses dépenses globales de campagne, c'est se moquer ouvertement de l'intention de plafonner les dépenses des partis politiques.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: Bien sûr, il peut continuer avec le consentement unanime.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime. La parole est au député de Timiskaming (M. Peters).

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai été très intéressé par la discussion d'hier soir sur l'amendement à l'étude. J'ai été surtout frappé qu'on ait demandé à mon collègue qui exposait son point de vue et à un autre collègue qui a été membre du comité sur les dépenses électorales, une explication de l'expression «dépenses d'élection». Jusqu'à ce moment-là, je ne voyais pas du tout à quoi rimait la discussion et j'ai donc été heureux de voir que je n'étais pas le seul à ne pas comprendre l'amendement. Je suppose que la difficulté que comporte cet article n'est pas évidente si on le lit en entier mais la difficulté tient plutôt au fait qu'on ne peut le lire séparément, détaché du contexte. Il faut le lire en même temps que l'article 2 du bill qui définit les dépenses d'élections. Si on le lit entièrement il semblerait que le mot «pas» devrait y être inséré, mais dans le contexte de l'article sur les dépenses d'élection du projet de loi, qui est l'article principal du bill, dans ce cas je concède que le libellé est sans doute incorrect.

Monsieur l'Orateur, je suppose qu'on apportera un certain nombre d'amendements à ce bill, soit ici, soit à l'autre endroit. Je vais suivre très attentivement les débats à l'autre endroit pour voir les décisions qu'on y prendra quant à la limite de nos dépenses électorales et à la façon dont nous devons mener nos campagnes électorales, étant donné que les membres de l'autre endroit occupent une position privilégiée à cet égard.

Je crois vraiment que si le député de Skeena (M. Howard) a raison, et son explication a été fort lucide, de dire que si, aux fins de cet article, le total des dépenses électorales faites par un parti enregistré relativement à la conduite d'une campagne électorale ne doit pas comprendre des contributions fournies par le parti enregistré ou en son nom à l'usage des candidats lors des élections cela a un certain rapport avec les dépenses électorales, alors si l'on ajoute les mots «ne pas», cela signifie que ces sommes seront incluses, ce qui n'aurait aucun sens.

● (1240)

Les gens de ma région ont trouvé difficile de définir ce qu'on entendait par l'expression «dépenses d'élection». Ils ne savent pas très bien ce qui devrait entrer dans la catégorie des dons et ce qui devrait entrer dans la catégorie des contributions. Je suis persuadé que d'autres députés, d'autres candidats, tout comme leurs agents officiels et autres travailleurs d'élection, ont buté sur cette difficulté. Que dire des contributions que je me fais à moi-même à titre de candidat? Par exemple, je puis me fournir une automobile et d'autres installations. La plupart des affiches utilisées dans ma région sont faites selon le procédé

[M. Barnett.]

de la sérigraphie, et le gros de ce travail est effectué dans ma propriété. J'ai un vaste garage qui peut servir à ce travail d'impression. Il est évident que si quelqu'un d'autre faisait ce travail, cela entrerait dans la catégorie des dépenses. Comme je le fais moi-même, cela ne me coûte pas très cher. Je fournis les installations pour l'impression, installations que de toutes façons je ne louerais pas ni n'utiliserais à d'autres fins. Ainsi, ces affiches pourraient entrer dans la catégorie des dons. Elles ne seraient pas considérées comme des contributions. En tous cas, il serait difficile de faire entrer ce travail dans la catégorie des dépenses d'élection.

Il est également difficile d'englober l'aide bénévole dans les dépenses d'élections. Je sais que ce bill ne demande pas qu'on compte les services bénévoles, pourtant cela compte dans une certaine mesure. C'est certainement vrai pour mes campagnes électorales et pour un grand nombre de membres de mon parti, et les services bénévoles ont encore plus de valeur que les contributions ou dons en argent. Souvent, nous ne pourrions pas faire notre campagne électorale sans aide bénévole. Sans les organismes bénévoles, il n'y aurait pas de partis politiques car ce genre d'organismes est absolument vital pour nos partis politiques.

Une autre difficulté que j'ai rencontrée et qu'ont connue certainement d'autres candidats, ce sont les contributions sur lesquelles on n'a aucun contrôle. J'ai remarqué qu'il y a toujours dans le bill, dans l'article des dépenses d'élections, une disposition concernant la fourniture de rafraîchissements et la distribution de matériel publicitaire expédié par la poste. Les rafraîchissements en question ont causé des difficultés à bien des membres de mon parti. C'est également vrai pour le crédit social. Par exemple, lorsqu'on organise des campagnes électorales au Nouveau-Brunswick, ne voit-on pas les autres gros partis faire passer des bouteilles de 26 onces aux coins des rues? Tout le monde sait qu'au cours d'une certaine élection partielle, quelqu'un se tenait dans un véhicule stationné à côté du bureau de scrutin pour tendre une bouteille aux gens qui en sortaient. Ce petit rafraîchissement a joué un grand rôle lors de ces élections. De nombreux députés de mon parti, contrairement aux électeurs, ne considéraient pas d'un œil favorable la consommation d'alcool. Pour cette raison, et également à cause du manque d'argent, nous n'avons pas offert de réceptions à la bière, au vin ou à l'alcool.

J'ai assisté à des réunions politiques dans une région où mon parti n'était pas représenté. En fait, les réunions politiques sont de véritables événements sociaux. Les gens aiment écouter les candidats de tous les partis. Ils aiment aller à la mairie où on leur sert des sandwiches et des boissons alcooliques. On leur donne des petits verres pour les boissons. De toute évidence, quelqu'un achète ces boissons et quelqu'un fournit les sandwiches. Quand j'ai émis des objections au sujet de ces boissons alcooliques on m'a dit que c'était ainsi que se faisaient les choses dans cette localité et qu'il n'y avait pas de raison pour qu'on ne continue pas. A ma connaissance, les choses se passent encore ainsi là-bas. A mon avis, cependant, les rafraîchissements ne consistaient pas en whisky. Ils consistaient plutôt en sandwiches. De même, je ne suis pas en faveur que l'on distribue des bouteilles de whisky quand les gens quittent le bureau de scrutin. Ce ne sont pas là des rafraîchissements. Bien sûr, dans une région du Nouveau-Brunswick, où cette pratique a cours, les gens sont si fidèles à leur parti politique que, s'ils sont libéraux, ils n'iront qu'à une seule automobile distribuant ce genre de rafraîchissements, et s'ils sont conservateurs, ils n'iront qu'à l'autre